

> DOSSIER DE PRESSE



Montpellier, 29 novembre 2018

11^{EME} PROGRAMME 2019-2024 « SAUVONS L'EAU » DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE

CONTACTS PRESSE

**Agence de l'eau Rhône
Méditerranée Corse**

Valérie Santini • 04 72 71 28 63
valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens

Laurence Nicolas • 04 37 24 02 58
laurence@plus2sens.com
Stéphanie Bonnamour
04 37 24 02 58
stephanie@plus2sens.com

SOMMAIRE

- ◆ Communiqué de presse
- ◆ Les 5 axes stratégiques du programme « sauvons l'eau »
- ◆ Le financement du programme
- ◆ L'agence de l'eau soutient les collectivités
- ◆ L'agence de l'eau soutient le monde agricole
- ◆ L'agence de l'eau soutient le monde industriel
- ◆ Cartes régionales d'enjeux pour l'atteinte du bon état des eaux
- ◆ Une politique de l'eau qui a des résultats
- ◆ Carte d'état écologique des cours d'eau en Occitanie
- ◆ L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse



COMMUNIQUE DE PRESSE



Montpellier, 29 novembre 2018

« Sauvons l'eau » 2019-2024 : 2,6 milliards d'euros pour le bon état des eaux et l'adaptation au changement climatique

Le nouveau programme « sauvons l'eau » de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019 pour 6 ans. Fort de plus de 2,6 milliards d'euros de capacité d'intervention, il priorise les actions et investit là où il y a urgence pour améliorer la qualité de l'eau, économiser la ressource, restaurer le caractère naturel des rivières et zones humides et garantir la solidarité en faveur des territoires ruraux. Dans un contexte de tension accrue sur la ressource en eau, le programme consacre 40% du montant total des aides à l'adaptation au changement climatique.

Ces dernières années, les actions menées par tous les acteurs des territoires ont permis d'améliorer considérablement la qualité de l'eau. La modernisation des systèmes d'assainissement des villes et le traitement des principaux rejets industriels ont ainsi permis en 25 ans de diviser par 20 la présence d'ammonium dans les rivières et par 6 la concentration en métaux.

Pour la partie du bassin Rhône-Méditerranée située en Occitanie, 50% des eaux sont de bonne qualité. Il faut poursuivre les efforts, notamment pour limiter les pollutions diffuses d'origine agricole et celles par temps de pluie, réduire les prélèvements d'eau à l'heure du changement climatique, redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel, promouvoir la gestion durable des services d'eau et d'assainissement.

Quatre grandes priorités en Occitanie

Le partage et les économies d'eau sont le premier enjeu régional (plus de la moitié des bassins versants sont en déficit) dans un contexte où la disponibilité de la ressource diminue et les sols s'assèchent. 40% du bassin Rhône-Méditerranée est déjà déficitaire en eau et la situation va s'aggraver sous les effets du changement climatique. Gérer l'eau de la façon la plus équilibrée possible nécessite d'abord des économies à tous les niveaux : en optimisant les systèmes d'irrigation, en luttant contre les fuites des canalisations d'eau potable, ou en réutilisant les eaux usées traitées. Et là où les économies d'eau ne suffisent pas à soulager les ressources en déficit, il peut être nécessaire de transférer l'eau ou de la stocker, dans le cadre de plans de gestion de la ressource en eau (PGRE).

Sur le territoire d'Occitanie du bassin Rhône-Méditerranée, sur les **16 territoires déficitaires**, 10 disposent déjà d'un PGRE adopté, avec des premiers résultats intéressants sur 2013-2018 (135 Mm³ économisés, et 6,2 Mm³ substitués) et 6 sont en cours de finalisation pour renforcer les actions permettant d'anticiper les crises de l'eau, de plus en plus fréquentes. L'agence de l'eau va poursuivre l'accompagnement des projets de territoires sur le partage des ressources disponibles, les économies...

L'autre priorité du 11^{ème} programme porte sur la **restauration du caractère naturel des rivières et des milieux aquatiques et la sauvegarde des milieux littoraux (lagunes littorales et mer)**. Ces milieux ont souvent été fortement modifiés par l'homme au cours des décennies ou siècles passés : rectification des profils des rivières, endiguements, enrochement des berges et des confluences, création de seuils et de barrages interrompant la continuité sédimentaire et piscicole, drainage, comblement des zones humides, etc. Tous ces travaux ont eu pour effet une banalisation des habitats, une réduction de la biodiversité, et une augmentation de la vulnérabilité des territoires aux crises climatiques, qu'il s'agisse des sécheresses extrêmes ou des périodes de fortes crues. L'objectif est donc de retrouver un fonctionnement plus naturel.

En Occitanie, l'agence de l'eau poursuivra la restauration des milieux aquatiques dégradés : cours d'eau, zones humides, lagunes, milieu marin... des milieux d'une grande richesse écologique, essentiels pour réguler les crues ou alimenter les rivières l'été.

La lutte contre toutes formes de pollution est le troisième enjeu. En Occitanie, outre la réhabilitation des **22 stations d'épuration « points noirs »** pour le milieu naturel, l'accent sera mis sur les pollutions des eaux par temps de pluie qui font déborder les systèmes d'assainissement, et sur les pollutions diffuses d'origine agricole engendrées par l'utilisation des pesticides, car celles-ci impactent l'alimentation en eau potable. Sur les **66 captages prioritaires à protéger**, il reste 16 plans d'action à lancer (1 dans l'Aude, 8 dans le Gard, 4 dans l'Hérault et 3 dans les Pyrénées-Orientales). La préservation des nappes stratégiques pour l'eau potable, pour l'approvisionnement des générations futures, est un autre objectif majeur en Occitanie où **16 nappes stratégiques ont déjà fait l'objet d'une délimitation des zones à sauvegarder** (sur les 27 du territoire). L'agence de l'eau intègre ces zones dans les démarches de Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et dans les documents d'urbanisme (SCOT) afin que les collectivités construisent des stratégies de préservation.

Par exemple, sur le bassin du Vistre et de la Vistrenque, les syndicats porteurs du SAGE travaillent avec le SCOT afin de préserver sur le long terme la qualité et la quantité de la ressource. Toutes les activités à risque (stockage de matières dangereuses, excavations, géothermie) y sont désormais contraintes.

Enfin, **la gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement et la solidarité avec les territoires** est le quatrième pilier du nouveau programme de l'agence de l'eau. L'agence accompagne le transfert des compétences eau et assainissement vers les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et une gestion pérenne des services en conditionnant l'obtention de ses aides à un prix minimum de l'eau, une meilleure connaissance des réseaux d'eau potable et d'assainissement et la valorisation des données dans l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement (SISPEA). En écho aux Assises de l'eau, un soutien privilégié est accordé aux collectivités situées dans les Zones de revitalisation rurale (ZRR), qui n'ont pas les capacités

financières d'investir pour réparer leurs réseaux d'eau potable ou fiabiliser leurs stations d'épuration. L'objectif pour l'agence est de contractualiser avec 75% des EPCI du bassin en ZRR.

L'agence mobilisera, en particulier pour la mise en œuvre de son 11^{ème} programme, le **cadre contractuel**. L'objectif est de définir avec les collectivités et partenaires la manière la plus pertinente de décliner sur leur territoire les priorités du 11^{ème} programme, avec une vision globale de l'ensemble des enjeux liés à l'eau.

Sont concernés, par exemple, les territoires ruraux mais aussi les agglomérations et des villes moyennes pour lutter contre l'imperméabilisation des sols et les pollutions des eaux par temps de pluie ou conduire des projets innovants, ainsi que les syndicats de bassin versant, établissements publics territoriaux de bassin, EPTB, et établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux, EPAGE, pour restaurer et gérer les rivières dans une logique de solidarité amont-aval.

Des appels à projets seront lancés afin de mobiliser les acteurs locaux sur des sujets comme la biodiversité, afin d'intervenir sur la trame « turquoise » qui concerne les espaces connectés aux milieux aquatiques, par exemple les bocages entourant les zones humides, ainsi que pour encourager ceux qui veulent agir plus vite et plus fort sur le changement climatique.

Baisse de la pression fiscale

Les redevances collectées par l'agence de l'eau financent en totalité le programme d'intervention de l'agence pour préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques et réduire les pollutions.

Elles sont fondées sur l'impact des activités humaines sur l'environnement et sont payées par chaque usager (particuliers, collectivités, agriculteurs et entreprises) en fonction de sa consommation d'eau et de la pollution rejetée dans le milieu naturel selon le principe pollueur-payeur et préleveur-payeur. Le montant des redevances s'élèvera à 3,1 milliards d'euros sur 6 ans. Le 11^{ème} programme s'inscrit dans la **continuité du programme précédent**, mais il opère quatre ajustements essentiels. Il incite à des comportements plus vertueux dans le cadre de l'adaptation au changement climatique ; il maintient la pression fiscale sur les pollutions toxiques ; il simplifie le système des redevances et enfin, **il diminue la pression fiscale de plus de 50 M€ principalement au profit des ménages.**

Le saviez-vous ?

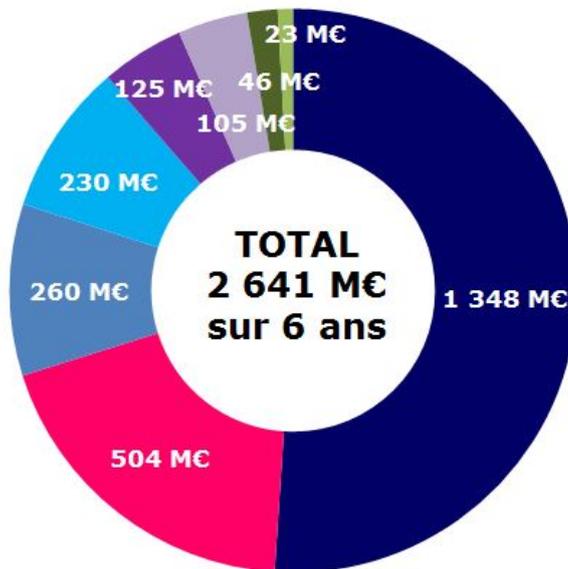
12 500 emplois : c'est l'impact économique du 11^{ème} programme. Le 11^{ème} programme relance l'investissement des collectivités. Les 2,3 milliards d'euros d'intervention (hors primes) génèrent environ 7,5 milliards d'euros de travaux et 12 500 emplois induits.

💧 Répartition des aides financières 2019-2024 en millions d'euros

Le nouveau programme mobilise **2,6 milliards d'euros** sur **6 ans dédiés pour moitié au petit cycle de l'eau** (réseaux d'eau potable et assainissement). **500 millions** bénéficieront à la restauration des rivières, des zones humides et des habitats marins, **260 millions** iront au partage et aux économies d'eau, **230 millions** à la lutte contre les pollutions agricoles et **125 millions** contre celles des industries. Cette répartition répond aux grandes priorités du programme qui s'inscrivent dans la continuité des Assises de l'eau en cohérence avec le plan de bassin d'adaptation au changement climatique.



Le budget par domaine d'intervention



■ **1 348 M€**
Gérer durablement les services d'eau et d'assainissement et lutter contre la pollution domestique (dont le pluvial)

■ **504 M€**
Restaurer les rivières, les zones humides et les habitats marins et préserver la biodiversité

■ **260 M€**
Economiser et partager l'eau

■ **230 M€**
Lutter contre les pollutions agricoles et préserver les ressources pour l'eau potable (captages)

■ **125 M€**
Lutter contre les pollutions industrielles

■ **105 M€**
Améliorer la connaissance et la surveillance

■ **46 M€**
Renforcer la gouvernance, l'animation et la communication

■ **23 M€**
Agir à l'international

En complément :

- Dépenses de fonctionnement : 262,3 M€
- Contributions aux opérateurs de l'eau et de la biodiversité : 426 M€
- Restes à payer 9^e et 10^e Programmes : 819,5 M€

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Valérie Santini • 04 72 71 28 63 valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens

Laurence Nicolas • 04 37 24 02 58 laurence@plus2sens.com

Stéphanie Bonnamour • 04 37 24 02 58 stephanie@plus2sens.com

LES 5 AXES STRATEGIQUES DU PROGRAMME « SAUVONS L'EAU » 2019-2024

Adopté en octobre dernier par le conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse après avis conforme des comités de bassin Rhône-Méditerranée et de Corse, le 11^{ème} programme entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019 pour 6 ans. Il mobilise 2,64 milliards d'euros pour l'eau et les milieux aquatiques dans le quart sud-est de la France.

Il se décline en 5 axes stratégiques :

① Contribuer à la mise en œuvre des SDAGE Rhône-Méditerranée et de Corse et de leurs programmes de mesures, avec en priorité :

- ◆ la **reconquête de la qualité des eaux brutes des captages** prioritaires et la **préservation des ressources stratégiques** pour l'alimentation en eau potable ;
- ◆ la **réduction des pollutions domestiques** (stations et réseaux d'assainissement) identifiées comme des enjeux pour les milieux par les programmes de mesures, et la **réduction des rejets de micropolluants** ;
- ◆ les actions visant l'atteinte de l'**équilibre quantitatif** en améliorant le partage de la ressource en eau en anticipant l'avenir, dans le contexte de l'adaptation au changement climatique ;
- ◆ les actions de **restauration physique des milieux aquatiques**, dans une approche par bassin versant cohérente avec le cadre d'exercice de la compétence GEMAPI.

1

② Accompagner l'adaptation des territoires face au changement climatique.

③ Promouvoir et favoriser la gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement (patrimoine et performances) dans le cadre de la restructuration des territoires à l'échelle supracommunale.

④ Poursuivre un dispositif de rattrapage structurel (assainissement et eau potable) au titre de la solidarité des territoires, en complément de la solidarité intracommunautaire prévue par la loi.

⑤ Contribuer, en sus des actions relatives à la morphologie, au décroisement des milieux aquatiques dont les zones humides, à la reconquête de la biodiversité et aux actions relatives aux milieux marins (en application de la directive-cadre stratégie milieux marins – DCSMM), de manière progressive par rapport aux champs déjà couverts.

L'adaptation au changement climatique constitue un axe transverse du 11^{ème} programme, dont elle concerne une bonne partie des thématiques et domaines d'intervention. **40% des aides du programme contribuent à cet axe.**

PILOTER ET RENDRE COMPTE DE L'AVANCEMENT DU PROGRAMME

Dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, l'agence de l'eau a défini des objectifs prioritaires spécifiques et des indicateurs associés, pour le pilotage et le suivi de la mise en œuvre du programme et de ses objectifs environnementaux.

💧 Améliorer la qualité des eaux

Objectifs Rhône-Méditerranée

- Accompagner 100% des stations d'épuration ciblées au titre des enjeux « milieux »
- Engager la totalité des plans d'action restant à lancer sur les captages prioritaires du SDAGE dégradés par les pollutions diffuses
- Déployer dans 1 contrat territorial sur 3 une démarche d'opération collective sur les rejets toxiques dispersés, et atteindre le niveau défini
- Accompagner la désimperméabilisation de 400 ha
- Engager au moins une action de préservation sur 100% masses d'eau définies par le SDAGE au titre des ressources stratégiques

Objectifs Corse

- Accompagner 100% des stations d'épuration ciblées au titre des enjeux « milieux »

2

💧 Economiser et mieux partager la ressource

Objectifs Rhône-Méditerranée

- Economiser ou substituer 30 millions de m³ d'eau/an
- Mettre en place des Plans de gestion de la ressource en eau sur les 71 bassins prioritaires

Objectifs Corse

- Mettre en place des règles de gestion de la ressource en eau sur les secteurs en déséquilibre au sein des bassins prioritaires
- Economiser ou substituer 400 000 m³/an

💧 Reconquérir la biodiversité et les milieux aquatiques

Objectifs Rhône-Méditerranée

- Engager des opérations de restauration morphologique sur 300 km de cours d'eau
- Préserver et restaurer 10 000 ha de zones humides
- Restaurer la continuité écologique de 500 ouvrages prioritaires
- Accompagner la réduction de la pression de mouillage sur 25% de la surface d'herbiers soumis à pression

Objectifs Corse

- Préserver et restaurer 200 ha de zones humides
- Restaurer la continuité écologique de 30 ouvrages prioritaires
- Accompagner la réduction de la pression de mouillage sur 25% de la surface d'herbiers soumis à pression

Soutenir le rattrapage structurel des territoires ruraux défavorisés et la gestion durable des services d'eau et d'assainissement

Objectifs Rhône-Méditerranée

- Contractualiser avec au moins 75% des EPCI compétents en Zone de Revitalisation Rurale

Objectifs Corse

- Contractualiser avec au moins 75% des EPCI compétents en Zone de Revitalisation Rurale
- Accompagner le transfert de compétences de 70% des EPCI ou syndicats

LE FINANCEMENT DU PROGRAMME D'ACTION 2019-2024 : LES REDEVANCES, UNE FISCALITE ENVIRONNEMENTALE

Les redevances de l'agence de l'eau sont fondées sur l'impact des activités humaines sur l'environnement. Plafonnées annuellement par l'Etat, elles sont payées par chaque usager (particuliers, collectivités, agriculteurs et entreprises) en fonction de sa consommation d'eau et de la pollution rejetée dans le milieu naturel selon le principe pollueur-payeur ou préleveur-payeur. C'est un outil incitatif qui vise à responsabiliser et à faire évoluer les comportements de tous.

Par la nature des redevances, les assiettes sur lesquelles elles sont basées (volume prélevé, flux de pollution rejeté) sont des indicateurs précieux de la pression anthropique exercée sur les milieux aquatiques. La collecte des redevances contribue ainsi à l'amélioration de la connaissance de l'état des milieux.

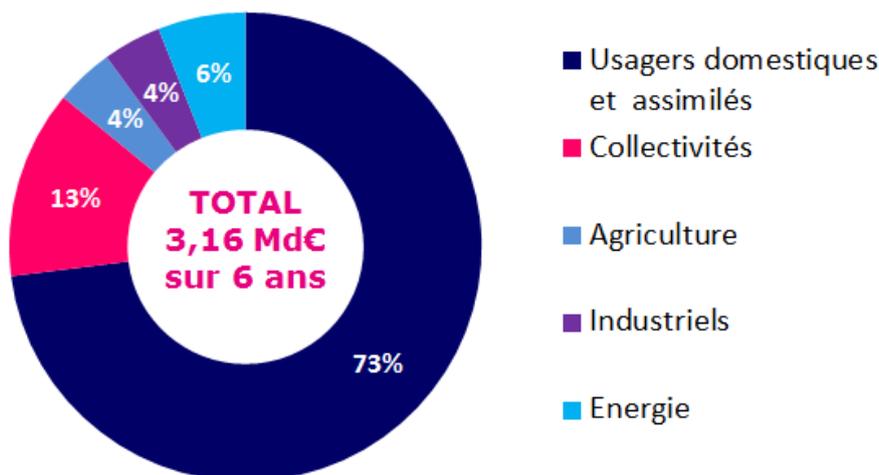
Les redevances financent en totalité le programme d'intervention de l'agence pour préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques et réduire les pollutions.

💧 L'évolution des redevances au 11^{ème} programme

Le montant des redevances s'élèvent à **3,16 milliards d'euros** pour les années 2019 à 2024. Le 11^{ème} programme s'inscrit dans la **continuité du programme précédent** pour les redevances, mais il opère quatre ajustements essentiels. Il incite à des comportements plus vertueux dans le cadre de l'adaptation au changement climatique ; il maintient la pression fiscale sur les pollutions toxiques ; il simplifie le système des redevances et enfin, **il diminue la pression fiscale de plus de 50 M€ principalement au profit des ménages.**

4

Les redevances par catégorie d'acteurs : plus de 11 000 contribuables mais tous les consommateurs concernés !



Les « usagers domestiques et assimilés » regroupent toutes les activités économiques raccordées sur les réseaux d'assainissement des villes et assimilées à de la pollution domestique : petits artisans (boulangers, coiffeurs...), locaux commerciaux et tertiaires...

💧 Inciter à des comportements vertueux dans le cadre du changement climatique : rééquilibrage de la redevance prélèvement

Le 11^{ème} programme rééquilibre les montants de redevances « prélèvement » entre l'irrigation gravitaire et le non gravitaire. Le taux de redevances pour le gravitaire augmentera progressivement jusqu'à 1,6 euro par millier de m³ d'ici 2024. A l'inverse, le taux de redevances pour une irrigation non gravitaire (aspersion, goutte à goutte) baissera progressivement pour atteindre 4€ par millier de m³ en fin de programme.

Ces évolutions vont équilibrer le coût à l'hectare des redevances irrigation à **un montant moyen de 16 euros de redevances par hectare irrigué et ainsi rendre économiquement plus incitatif le passage à des techniques d'irrigation plus économes en eau.**

Toutefois, dans les zones de montagne où l'irrigation non gravitaire est techniquement impossible, le taux de redevances sera limité à 1,2 euros par millier de m³ irrigués.

Ces ajustements permettent de baisser la pression fiscale de l'ordre de 500 000 euros pour les agriculteurs.

💧 Lutter contre les pollutions toxiques : hausse modérée des taux de redevances

Le taux des pollutions toxiques va passer de 5 à 6 euros/kg pour les substances dangereuses pour l'environnement et de 3 à 4 euros/kéquitox pour le paramètre toxicité aigüe des rejets au-delà de 5 km du littoral et à plus de 250 m de profondeur.

💧 Baisse de la pression fiscale sur les ménages

Le taux relatif à la pollution domestique baisse à 0,27 euros/m³ en début de programme pour revenir progressivement à 0,29 à partir de 2021.

Par ailleurs, le taux appliqué pour la collecte des eaux usées domestique et non domestique baisse de manière durable à 0,15 €/m³.

Ainsi, la baisse globale de la pression fiscale sera de 50,5 millions pour les ménages et 1 M€ pour les usagers non domestiques.

Le saviez-vous ?

Pour les ménages, les redevances représentent environ 14% de la facture d'eau.

Un ménage de 3-4 personnes consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 36 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.

💧 Simplifier le dispositif des redevances

Le 11^{ème} programme opère une simplification du dispositif pour les pollutions classiques non domestiques en supprimant un zonage qui n'était plus d'actualité avec les nouveaux enjeux du bon état écologique. Il fusionne les taux eaux superficielles et eaux souterraines pour le refroidissement des centrales thermiques avec une restitution de l'eau au milieu à plus de 99%.

💧 Un équilibre aides/redevances stables

L'équilibre entre les aides versées et les redevances perçues reste stable par rapport au programme précédent. Les collectivités sont les plus grosses contributrices avec les industriels et l'énergie. Ce sont également les collectivités qui reçoivent le plus d'aides avec cependant une différence marquée entre les aides attribuées pour l'eau potable et l'assainissement (baisse de 73,8% à 64,5%) et les aides pour la restauration du milieu naturel et de la biodiversité, en forte augmentation, 13,3% à 18,9%.

L'AGENCE DE L'EAU SOUTIEN LES COLLECTIVITES : 2 milliards d'euros d'aide dont 1,4 milliard pour le petit cycle de l'eau et 600 millions pour le grand cycle

Aujourd'hui, l'un des grands enjeux de l'eau pour les collectivités est celui de l'adaptation des territoires au changement climatique. Cela passe notamment par la chasse aux fuites dans les réseaux d'eau potable, par la désimperméabilisation des sols pour laisser l'eau s'infiltrer là où elle tombe et désengorger les systèmes d'assainissement par temps de pluie qui polluent les rivières. C'est aussi en redonnant aux rivières un fonctionnement naturel que les collectivités en font des alliées face aux aléas du climat, inondations et sécheresses, et rendent ainsi leur territoire résilient. Responsables de la qualité de l'eau potable, les collectivités doivent poursuivre également leurs actions pour protéger les captages et les ressources stratégiques pour l'eau potable. Autre enjeu d'actualité, la réorganisation de leurs services d'eau et d'assainissement à l'échelle intercommunale au titre de la réforme territoriale.

Avec son 11^e programme Sauvons l'eau, l'agence de l'eau accompagne fortement les collectivités pour tous ces défis liés à la gestion de l'eau.

💧 Une approche intégrée du petit et du grand cycle de l'eau

Depuis plusieurs années, et a fortiori aujourd'hui dans un contexte de changement climatique et d'érosion de la biodiversité, la politique de l'eau pour les collectivités ne se limite plus à garantir l'eau potable aux populations et à assainir les eaux usées.

L'eau, ressource rare, fragile, mais aussi ressource d'avenir, doit être appréhendée de manière globale et être prise en compte dans toutes les politiques d'aménagement et de développement des territoires.

6

💧 De nouvelles règles du jeu pour une action plus efficace

L'agence de l'eau propose un nouveau mode de faire ensemble : s'engager mutuellement autour d'un projet de territoire, au service du milieu et des hommes.

Sa politique partenariale s'appuie sur des contrats à des échelles territoriales adaptées et permettant de cibler les actions au regard des priorités locales. L'objectif est de définir avec les collectivités la manière la plus pertinente de décliner sur leur territoire les priorités du 11^{ème} programme, avec une vision globale de l'ensemble des enjeux liés à l'eau. **Ces contrats pluriannuels et pluri-thématiques** devront veiller à la prise en compte des actions favorables à l'adaptation au changement climatique.

Sur le grand cycle de l'eau, l'agence conditionnera la contractualisation à l'existence d'une vision globale à l'échelle du bassin versant, afin notamment de permettre une mise en œuvre adéquate de la compétence GEMAPI.

Et parce que la **solidarité entre les territoires** est un principe majeur de la politique dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement, les **collectivités rurales** à faibles capacités budgétaires pourront bénéficier de moyens financiers importants : **250 millions d'euros d'aides à des taux pouvant aller jusqu'à 70%** sur les 6 ans du programme, dont environ 60% pour l'eau potable et 40% pour l'assainissement. Le dispositif est basé sur les zones de revitalisation rurale (ZRR) en faveur des territoires ruraux à potentiel fiscal faible.

Des partenariats stratégiques avec les Conseils Départementaux et Régionaux qui accepteront de se mobiliser sur les politiques de l'eau et de la biodiversité seront recherchés.

+ BON POUR L'EAU, BON POUR TOUS

Une eau en bonne santé, c'est aussi :

- Des territoires + attractifs
- Un + pour la qualité de vie
- Des inondations et des épisodes de sécheresse moins violents
- Des coûts réduits pour le traitement des eaux

LES AIDES DE L'AGENCE AUX COLLECTIVITÉS

💧 Pour une eau de meilleure qualité

- Moderniser les dernières stations d'épurations qui restent des points noirs
- Lutter contre les pollutions par temps de pluie
- Restaurer la qualité des eaux brutes des captages prioritaires et préserver les eaux souterraines stratégiques pour l'eau potable des futures générations

💧 Pour partager et économiser l'eau, pour les territoires en déséquilibre quantitatif

- Réduire les fuites des réseaux d'eau potable
- Adopter et mettre en œuvre les plans de gestion de la ressource en eau (PGRE) sur les territoires déficitaires
- Lorsque les économies ne suffisent pas et dans le cadre du PGRE, envisager la mobilisation de ressources de substitution (stockage ou transfert d'eau)
- Réutiliser les eaux usées traitées

💧 Et favoriser la reconquête de la biodiversité ...

- Restaurer les rivières et les zones humides
- Rétablir la continuité dans les rivières, pour les poissons, les sédiments ...
- Restaurer la « trame turquoise », à la rencontre des trames verte et bleue
- Organiser les mouillages en mer
- Restaurer les habitats marins
- Informer et éduquer les citoyens pour la préservation des milieux aquatiques

💧 ... et l'adaptation des territoires au changement climatique

- Promouvoir les solutions fondées sur la nature : désimperméabilisation pour infiltration ou réutilisation
- Favoriser l'innovation : stations d'épuration innovantes (énergie, recyclage matière)

💧 Promouvoir la gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement

- Aider les services d'eau et d'assainissement à s'organiser à l'échelle intercommunale : connaissance du patrimoine, structuration, tarification, réseaux intelligents
- Soutenir le rattrapage structurel sur les territoires en ZRR

💧 Pour animer les politiques de l'eau

- Soutenir l'animation territoriale sur les thématiques suivantes : gestion concertée de la ressource en eau, reconquête de la qualité des eaux brutes des captages prioritaires et préservation des ressources stratégiques, réduction des rejets de micropolluants grâce à la mise en œuvre d'opérations collectives « industries », restauration des milieux aquatiques et zones humides.

L'AGENCE DE L'EAU SOUTIEN LE MONDE AGRICOLE pour économiser l'eau et préserver les captages : 260 millions d'euros d'aide

Ces dernières années, le monde agricole a fait d'importants efforts pour réduire sa consommation d'eau. C'est même le plus fort contributeur des volumes d'eau économisés, une dynamique qui se maintient depuis 2015. En 2017, 84% des volumes d'eau économisés provenaient du secteur agricole (contre 65 % en 2016).

Mais l'eau se fait de plus en plus rare et les sols s'assèchent, avec des effets aujourd'hui ressentis par les agriculteurs mettant parfois en danger la pérennité de leur activité.

Parallèlement les pollutions d'origine agricole, notamment par les pesticides et nitrates sont encore trop importantes. Les pesticides restent les substances toxiques les plus présentes dans les eaux, le glyphosate et son métabolite l'AMPA en tête.

Le nouveau programme *Sauvons l'eau* aide les agriculteurs à s'adapter au manque d'eau et soutient les changements de pratiques pérennes pour réduire l'impact de l'agriculture sur l'eau et les milieux.

LES AIDES POUR REDUIRE LES POLLUTIONS AGRICOLES

- ◆ sur les **269 zones de captage d'eau potable prioritaires** identifiées dans le SDAGE, les actions de l'agence visent la reconquête de la qualité des eaux brutes par une approche préventive plutôt que curative, ciblée sur les changements de pratiques agricoles pérennes : conversion à l'agriculture biologique, mesures agro-environnementales et climatiques, développement de filières à bas niveaux d'intrants, paiements pour services environnementaux
- ◆ Préservation des zones de sauvegarde des ressources en eau souterraine stratégiques pour l'alimentation en eau potable
- ◆ Soutien à la mise aux normes des exploitations dans les nouvelles zones vulnérables désignées au titre de la Directive Nitrates
- ◆ Mise en oeuvre du plan Ecophyto2+ et du plan de développement de l'agriculture biologique : conversion à l'agriculture biologique, animation des groupes d'agriculteurs en transition vers l'agro-écologie, matériel permettant de supprimer ou de réduire l'usage ou la dérive des pesticides, aires de lavage individuelles et collectives.

LES AIDES POUR ECONOMISER LA RESSOURCE

Sur les secteurs déficitaires en eau :

- ◆ Mise en place de systèmes d'irrigation moins gourmands en eau ou mieux pilotés, passage à des cultures ou des pratiques plus sobres en eau
- ◆ Opérations de substitution (transferts ou retenues), une fois les économies d'eau possibles identifiées et sous réserve de leur inscription dans le projet de territoire (plan de gestion de la ressource en eau)

+ BON POUR L'EAU, BON POUR LE MONDE AGRICOLE

Une agriculture moins dépendante de l'eau et moins polluante, c'est une agriculture + compétitive + pérenne et à l'image confortée.

L'AGENCE DE L'EAU SOUTIEN LE MONDE INDUSTRIEL pour dépolluer l'eau et s'adapter au changement climatique : 130 millions d'euros d'aide

Depuis 10 ans, les investissements des industriels ont permis de **diviser par 6 les niveaux de concentration en métaux dans l'eau** (chrome, nickel, zinc...) et les campagnes de recherche des micropolluants dans l'eau ont fait avancer la connaissance dans l'identification et la quantification des émissions industrielles.

Réduire la pollution à la source

Au cours du 10^{ème} programme 2013-2018, l'agence de l'eau a financé **3 000 opérations**, petites et grandes, correspondant à environ 140 millions d'euros d'aides dont 100 pour réduire ou supprimer les rejets de micropolluants et 10 pour économiser l'eau.

Elle a fait émerger **52 opérations collectives** ayant comme objectif d'initier des actions de réductions des pollutions à la source. Dans le cadre de ces démarches, l'agence a ainsi attribué, plus de 56 M€ de subventions dont 60% alloués aux travaux de réduction des toxiques.

L'appel à projets « IED émissions industrielles » a permis de mobiliser 17 millions d'euros d'aides pour la mise aux normes européennes des rejets.

Ces opérations aidées par l'agence ont permis de **réduire les flux de pollution au milieu naturel**. Des émetteurs très importants situés dans le bassin Rhône-Méditerranée ont engagé des réductions de polluants : Daikin Chemicals sur les perfluorés, Téfal sur les octylphénols, Altéo Gardanne sur les métaux (chrome, nickel, et pour éviter le rejet de 410 tonnes d'aluminium en mer).

125 millions d'euros pour supprimer les substances dangereuses

Mais il reste encore d'importants défis à relever, pour atteindre le bon état des eaux mais aussi respecter les objectifs européens et nationaux de réduction et de suppression de certaines substances. Les flux de pollution rejetés au milieu sont ainsi encore estimés à **43 tonnes de substances**.

Le 11^{ème} programme 2019-2024 prévoit **125 millions d'euros pour les industriels qui agissent, prioritairement pour supprimer les substances dangereuses, et au cas par cas les pollutions plus « classiques » pour les masses d'eau prioritaires**.

Dans un contexte de changement climatique où l'eau se fait plus rare, l'agence soutient les actions d'amélioration de la gestion des effluents et de réduction de la consommation d'eau (réutilisation des eaux usées de station d'épuration comme eau industrielle, déconnexion des eaux pluviales pour infiltration ou réutilisation). Elle soutient également, dans le cadre d'appels à projets, les opérations innovantes sur les sites industriels permettant de limiter l'empreinte carbone par une meilleure valorisation des ressources, matières, énergie, liée aux dispositifs d'épuration. L'agence accompagne aussi, au niveau des plateformes industrielles du bassin, les actions d'animation autour de « l'écologie industrielle » (mutualisation d'équipements de traitement ou de services liés à l'eau).

L'agence de l'eau soutient :

💧 **Des opérations individuelles**

- pour réduire les émissions de polluants les plus significatives, et anticiper les nouvelles normes sur les émissions industrielles (au regard de la directive dite « IED »),
- pour réduire les prélèvements et consommations d'eau.

- 💧 **Des opérations collectives contractuelles** pour agir en amont et réduire la pollution toxique dispersée sur le territoire d'une ou plusieurs collectivités EPCI ayant en charge la compétence « eau et assainissement ».

+ BON POUR L'EAU, BON POUR LE MONDE INDUSTRIEL

Une industrie moins polluante et moins dépendante de l'eau, c'est une activité

- + compétitive ;
- + pérenne ;
- à l'image redorée.

CARTES REGIONALES D'ENJEUX POUR L'ATTEINTE DU BON ETAT DES EAUX

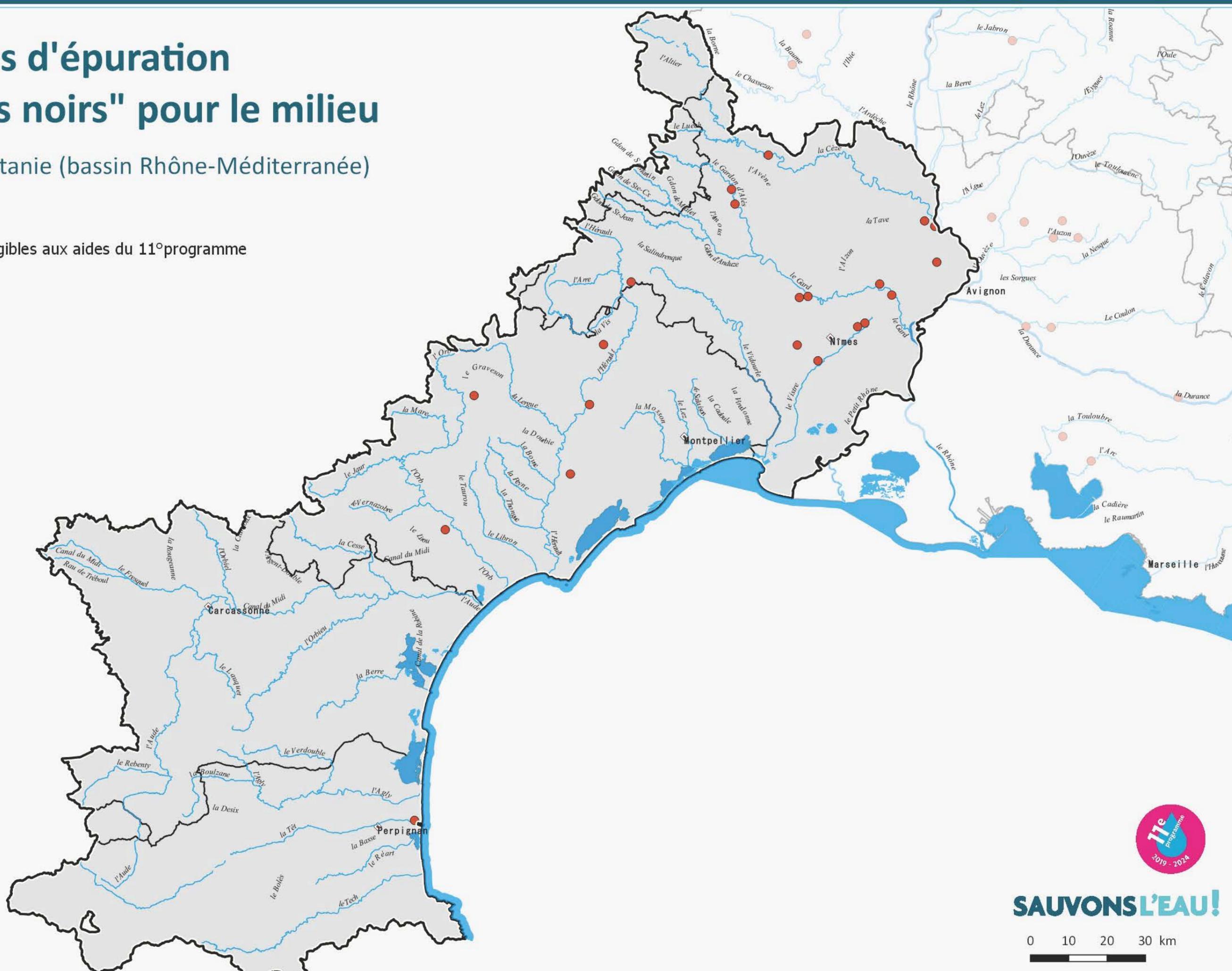
En Occitanie (bassin Rhône-Méditerranée)

- ◆ Stations d'épuration « points noirs » pour le milieu
- ◆ Enjeux Restauration de la continuité écologique des cours d'eau
- ◆ Enjeux 2019-2024 Eau potable
- ◆ Secteurs en tension sur la ressource en eau
- ◆ Solidarité territoriale en faveur des zones de revitalisation rurale (ZRR)

Stations d'épuration "points noirs" pour le milieu

Région Occitanie (bassin Rhône-Méditerranée)

● Ouvrages éligibles aux aides du 11^o programme



Source : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, programme d'interventions 2019-2024

ENJEUX ASSAINISSEMENT

LISTE DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USEES « POINTS NOIRS » POUR LE MILIEU NATUREL* EN OCCITANIE (bassin Rhône-Méditerranée)

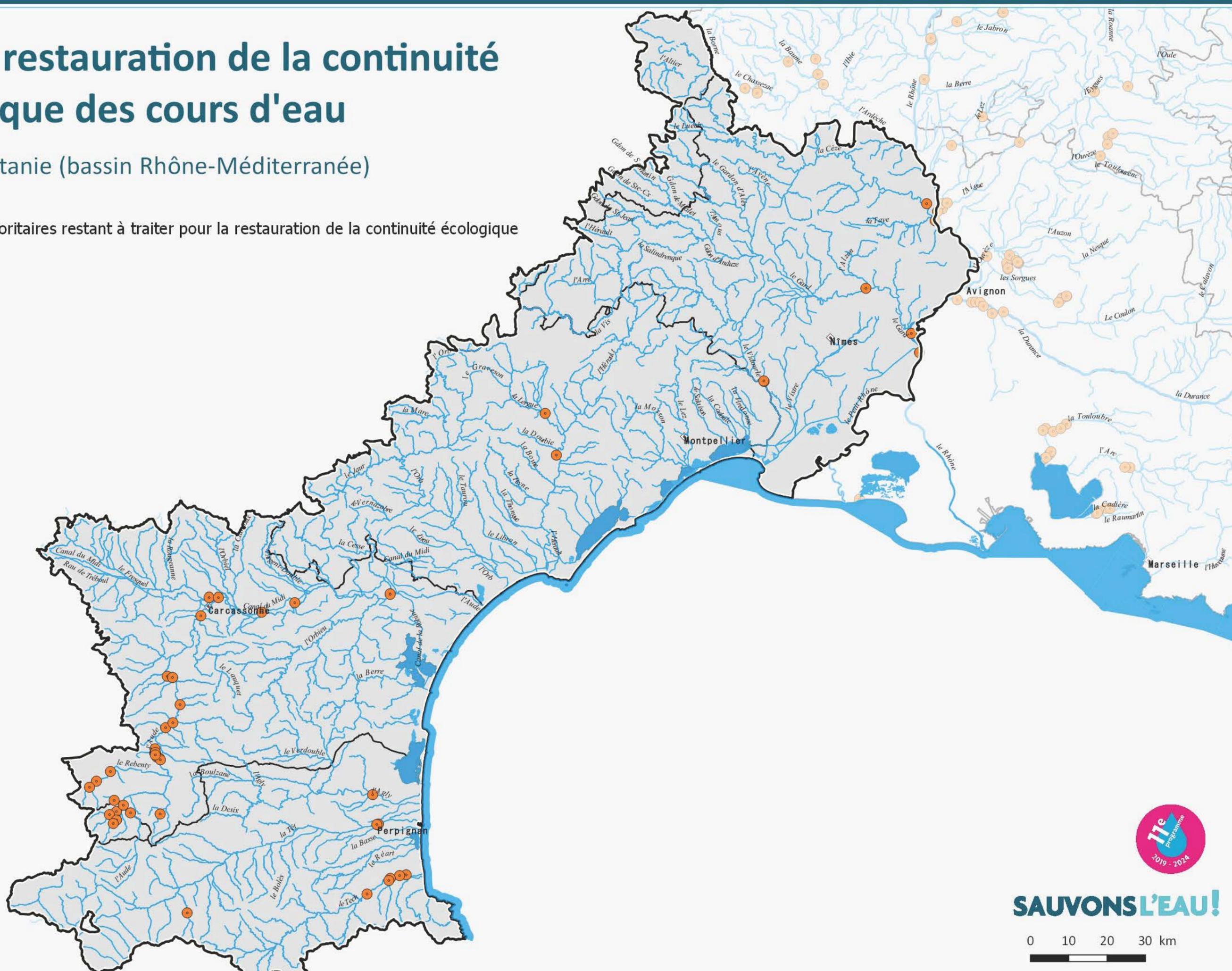
Région	DPT.	Masse d'eau	Stations d'épuration des eaux usées
Occitanie	30	Vallat de malaven	Tavel
Occitanie	30	Ruisseau le canabou	St Gervazy
Occitanie	30	Ruisseau le canabou	Bezouce
Occitanie	30	Ruisseau de braune	Dions
Occitanie	30	Ruisseau de braune	La Calmette
Occitanie	30	Ruisseau le rhony	Caveirac
Occitanie	30	Rivière la tave	Laudun Village
Occitanie	30	Rivière la tave	Laudun l'Ardoise
Occitanie	30	L'hérault de la vis à la retenue de moulin bertrand	Sumène
Occitanie	30	Le vistre de sa source à la cubelle	Milhaud
Occitanie	30	Le gard de collias à la confluence avec le rhône	Remoulins
Occitanie	30	Le gard de collias à la confluence avec le rhône	Vers Pont du Gard
Occitanie	30	Le gardon d'alès à l'aval des barrages de ste cécile d'andorge et des cambous	La Grand Combe
Occitanie	30	Le gardon d'alès à l'aval des barrages de ste cécile d'andorge et des cambous	Cendras
Occitanie	30	La cèze de la ganière au ruisseau de malaygue	Molières
Occitanie	30	La cèze de la ganière au ruisseau de malaygue	Meyrannes
Occitanie	34	Ruisseau le rieurort	Saint-Pargoire
Occitanie	34	Ruisseau rhonel	Cazol-les-Béziers
Occitanie	34	L'orb de l'aval du barrage à la confluence avec la mare	Sérieys
Occitanie	34	L'hérault du barrage de moulin bertrand au ruisseau de gassac	Aniane
Occitanie	34	La buège	Saint-Jean de Buèges
Occitanie	66	La têt de la comelade à la mer méditerranée	Canet

* Liste des stations d'épurations éligibles au titre des enjeux « milieux » (points noirs identifiés au titre des programmes de mesures et plans d'actions opérationnels territorialisés)

Enjeux restauration de la continuité écologique des cours d'eau

Région Occitanie (bassin Rhône-Méditerranée)

● Ouvrages prioritaires restant à traiter pour la restauration de la continuité écologique



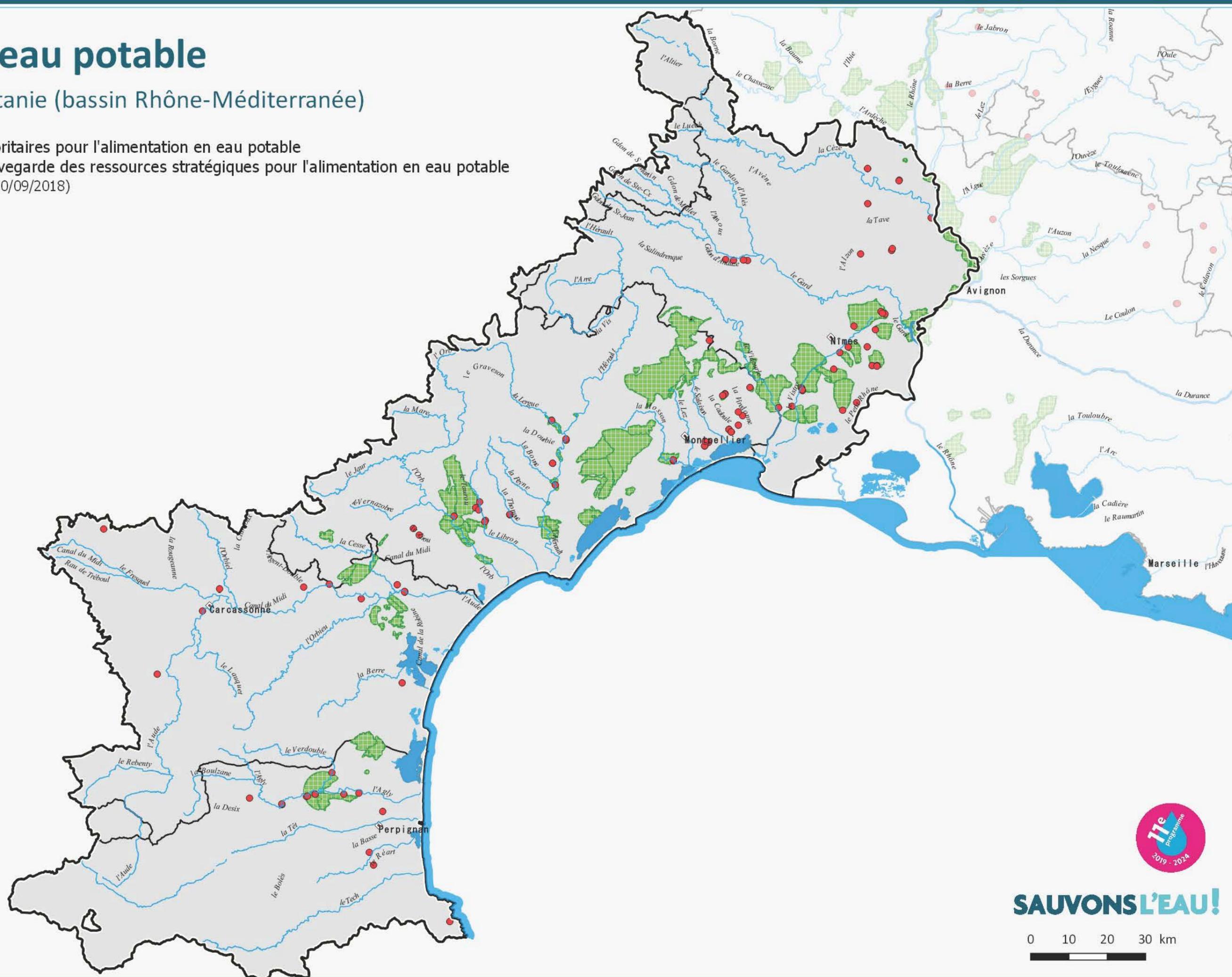
Source : Synthèse à mi-parcours de la mise en oeuvre du programme de mesures 2016-2021 - Septembre 2018

Enjeux eau potable

Région Occitanie (bassin Rhône-Méditerranée)

- Captages prioritaires pour l'alimentation en eau potable
- Zones de sauvegarde des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable (délimitées au 30/09/2018)

Source : SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021 ; Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Septembre 2018



SAUVONS L'EAU!

0 10 20 30 km

ENJEUX EAU POTABLE

LISTE DES CAPTAGES PRIORITAIRES POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE EN OCCITANIE (bassin Rhône-Méditerranée)

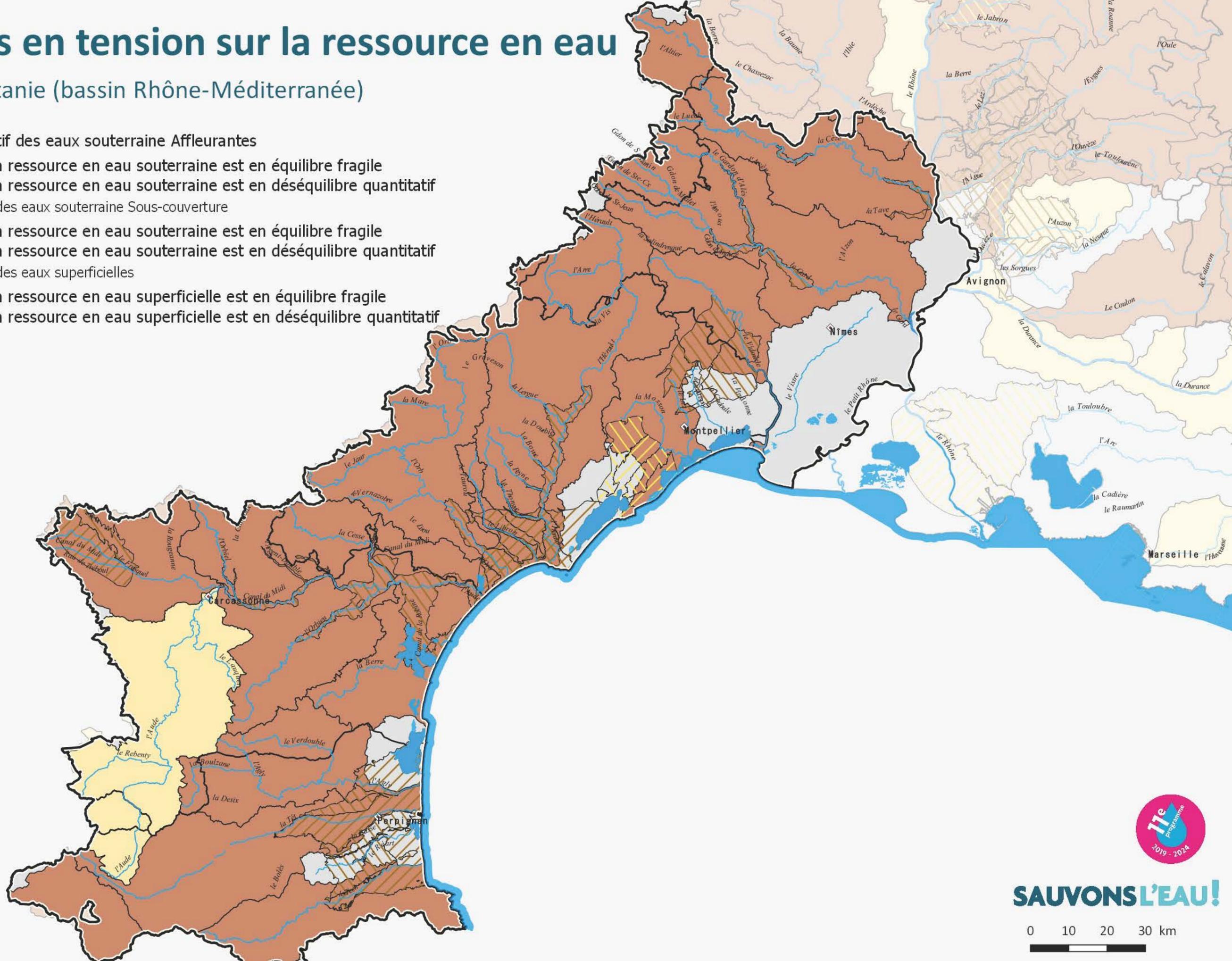
Région	Département	Nom de l'ouvrage	Commune d'implantation
Occitanie	Aude	Puits De Moussoulens	Moussan
Occitanie	Aude	Puits Communal La Jourre Neuve	Canet
Occitanie	Aude	Puits De La Grave	Digne-D'Aval
Occitanie	Aude	Puits Communal Darre L'Hort	La Redorte
Occitanie	Aude	Forage L'Amayet Vigne	Sigean
Occitanie	Aude	Puits Lagarrigue	Labecede-Lauragais
Occitanie	Aude	Puits Nouveau Ouveillan	Salleles D'Aude
Occitanie	Aude	Puits De La Tuilerie	Homps
Occitanie	Aude	Puits Gayraud	Villemoustaussou
Occitanie	Aude	Prise De Maquens	Carcassonne
Occitanie	Gard	Forages Laffont	Cornillon
Occitanie	Gard	Sources Des Celettes	Saint-Gervais
Occitanie	Gard	Forage De Rieutort	Saint-Marcel-De-Careiret
Occitanie	Gard	Champ Captant Clavelet Lacan	Laudun L'Ardoise
Occitanie	Gard	Forage D'Attuech	Massillargues-Attuech
Occitanie	Gard	Puits De Cardet	Cardet
Occitanie	Gard	Forages Des Roquantes	Saint-Siffret
Occitanie	Gard	Captages Des Peyrouses	Marguerittes
Occitanie	Gard	Pazac - Fesc - Muges	Ledenon
Occitanie	Gard	Captages De Vauvert	Vestric-Et-Candiac
Occitanie	Gard	Puits Des Castagnottes	Saint-Gilles
Occitanie	Gard	Prise Brl De Campagne	Nimes
Occitanie	Gard	Captage Ch. De Marsillargues	Cailar(Le)
Occitanie	Gard	Captage Du Mas De Clerc	Redessan
Occitanie	Gard	Captage De La Carreirasse	Caissargues
Occitanie	Gard	Champ Captant Des Baisses	Aimargues
Occitanie	Gard	Sources Redessan - Sauzette	Bellegarde
Occitanie	Gard	Puits Du Mas Girard	Saint-Gilles
Occitanie	Gard	Puits Des Canaux	Bouillargues
Occitanie	Gard	Puits Vieilles Fontaines F2	Manduel
Occitanie	Gard	Puits Durcy	Cardet
Occitanie	Gard	Captage Les Herps	Pouzilhac
Occitanie	Gard	Forage Combien	Pouzilhac
Occitanie	Gard	Puits De Lezan	Lezan
Occitanie	Hérault	Vauguieres Le Bas F1 - F2 - Les Ecoles	Mauguio
Occitanie	Hérault	Benouides	Valergues

Région	Département	Nom de l'ouvrage	Commune d'implantation
Occitanie	Hérault	Chateau D'Eau Est - Pierre Plantee Ouest - Rousset - Peyralles	Puimisson
Occitanie	Hérault	Chateau D'Eau Est - Pierre Plantee Ouest - Rousset - Peyralles	Lieuran-Les-Beziers
Occitanie	Hérault	Marseillette - Usine A Eau	Servian
Occitanie	Hérault	Fles Sud Et Nord	Villeneuve Les Maguelones
Occitanie	Hérault	Forage De Canet Pd3	Puissalicon
Occitanie	Hérault	Mejanelle	Mauguio
Occitanie	Hérault	Rieux	Paulhan
Occitanie	Hérault	Puits Boyne +Hérault	Cazouls-D'Hérault
Occitanie	Hérault	Limbardie	Cazouls-Les-Beziers
Occitanie	Hérault	Les Piles (F1, F2, F3)	Mauguio
Occitanie	Hérault	Les Treize Caires	Mauguio
Occitanie	Hérault	Aumede	Le Pouget
Occitanie	Hérault	Berange	Saint-Genies-Des-Mourgues
Occitanie	Hérault	Garrigues Basses	Sussargues
Occitanie	Hérault	Forage Fichoux Nord-Forage Maniere	Puisserguier
Occitanie	Hérault	Fenouillet	Vacquieres
Occitanie	Hérault	Gastade 1 Ouest-Bourgidou	Candillargues
Occitanie	Hérault	Source Dardaillon	Verargues
Occitanie	Hérault	Roujals	Ceyras
Occitanie	Pyrénées-Orientales	F1 Des Vignes	Felluns
Occitanie	Pyrénées-Orientales	Forage N.D.De Pene	Cases-De-Pene
Occitanie	Pyrénées-Orientales	Forage Du Val Auger	Banyuls-Sur-Mer
Occitanie	Pyrénées-Orientales	Estagel	Estagel
Occitanie	Pyrénées-Orientales	Le Bosc	Latour-De-France
Occitanie	Pyrénées-Orientales	F4 Stade	Espira-De-L'Agly
Occitanie	Pyrénées-Orientales	Agly	Cassagnes
Occitanie	Pyrénées-Orientales	Forage Milleroles	Bages
Occitanie	Pyrénées-Orientales	F2 Rec Del Moli Pollestres	Pollestres
Occitanie	Pyrénées-Orientales	Verdouble Les Canals	Tautavel
Occitanie	Pyrénées-Orientales	F4 Garoufe	Pia

Secteurs en tension sur la ressource en eau

Région Occitanie (bassin Rhône-Méditerranée)

- Equilibre quantitatif des eaux souterraine Affleurantes
 - Secteurs où la ressource en eau souterraine est en équilibre fragile
 - Secteurs où la ressource en eau souterraine est en déséquilibre quantitatif
- Equilibre quantitatif des eaux souterraine Sous-couverture
 - Secteurs où la ressource en eau souterraine est en équilibre fragile
 - Secteurs où la ressource en eau souterraine est en déséquilibre quantitatif
- Equilibre quantitatif des eaux superficielles
 - Secteurs où la ressource en eau superficielle est en équilibre fragile
 - Secteurs où la ressource en eau superficielle est en déséquilibre quantitatif



Source : SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021



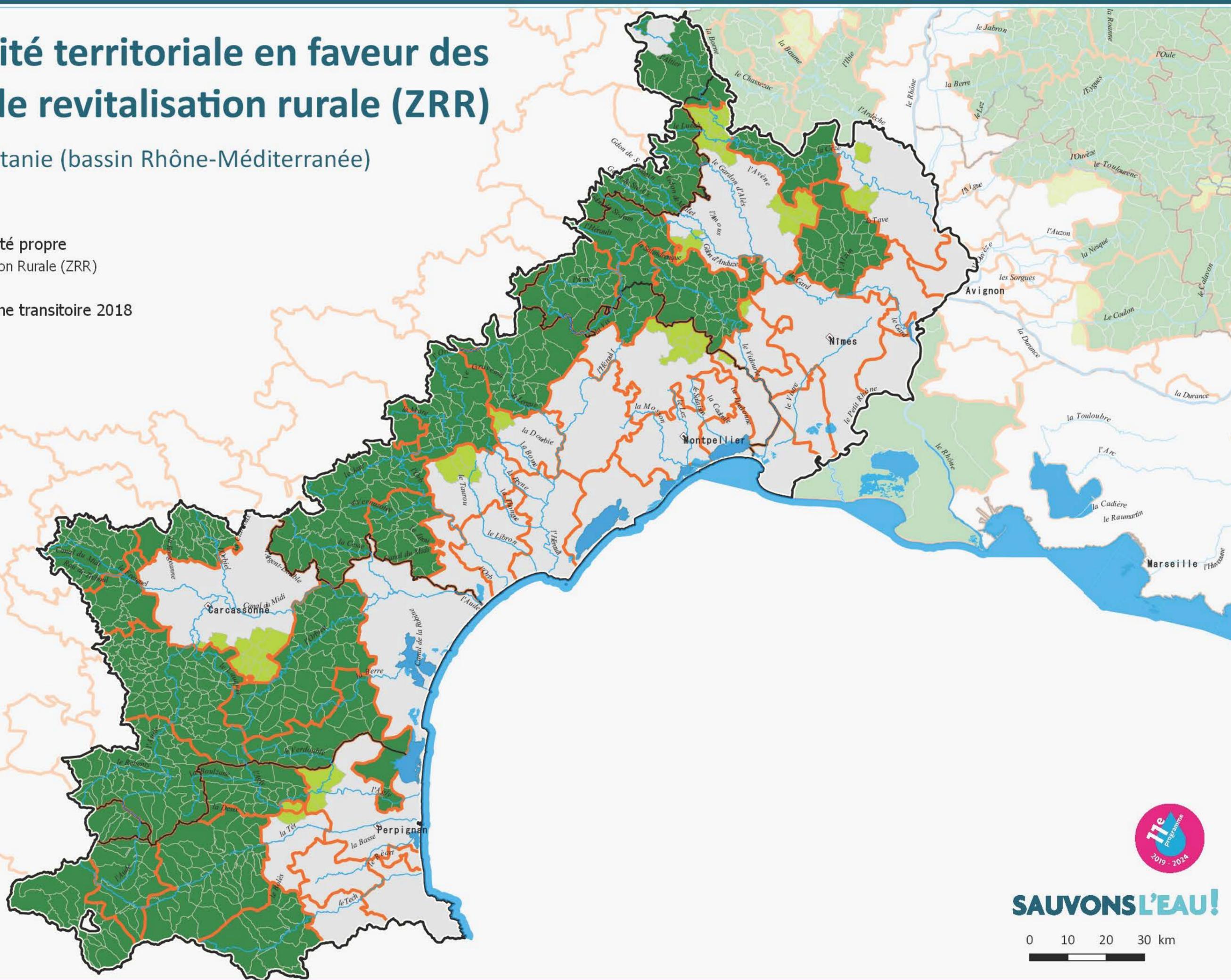
SAUVONS L'EAU!



Solidarité territoriale en faveur des zones de revitalisation rurale (ZRR)

Région Occitanie (bassin Rhône-Méditerranée)

-  EPCI à fiscalité propre
-  Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)
-  ZRR en régime transitoire 2018



Source : Observatoire des territoires 2018



SAUVONS L'EAU!

0 10 20 30 km



UNE POLITIQUE DE L'EAU QUI A DES RESULTATS

En Occitanie (bassin Rhône-Méditerranée), zoom sur quelques réalisations emblématiques du 10^{ème} programme (2013-2018) financées par l'agence de l'eau

// Sur la restauration du fonctionnement des milieux aquatiques et la préservation de la biodiversité

Les dégradations morphologiques et les ruptures de continuité de cours d'eau constituent les principaux problèmes à traiter pour atteindre et conserver le bon état des eaux. Elles concernent plus de la moitié des rivières du territoire. Des milieux qui fonctionnent bien sont en effet moins vulnérables aux pollutions et au changement climatique.

Plus de **120 km de cours d'eau** ont été restaurés avec l'aide de l'agence de l'eau.

Par exemple, sur les affluents de l'étang de l'Or, Viredonne et Dardaillon, fragilisés par de multiples pressions altérant leur fonctionnement et leur qualité, les syndicats de gestion locaux sur le bassin de l'Or ont mis en place un programme d'action pour **redonner aux cours d'eau une morphologie plus sinueuse**. Des travaux ont permis de restaurer le fonctionnement naturel des cours d'eau en différents sites sur 10 kilomètres, soit 1/3 de la Viredonne et la moitié des Dardaillons.



20

110 ouvrages identifiés comme problématiques, ont été rendus franchissables, conformément à la directive cadre sur l'eau.

Sur le **fleuve Hérault**, une quinzaine d'ouvrages prioritaires (dont le barrage de Bladier-Ricard, le seuil de Roquemengarde et le barrage de Carabotte) ont été équipés de passes à poissons (ou sont en cours de réfection) pour **ré-ouvrir depuis la mer, une soixantaine de kilomètres à la mobilité des poissons tels que l'anguille ou l'alose**.

L'agence de l'eau accompagne la restauration et la préservation des zones humides à enjeux dont le fonctionnement est dégradé ou menacé. Elle a financé l'achat ou la restauration de **3 000 hectares de zones humides**.



Le conservatoire du littoral a acquis 390 hectares de zones humides au sein l'étang de Vendres dans la basse plaine de l'Aude, l'un des derniers milieux doux littoraux, d'une grande richesse écologique mais eutrophisé. C'est aussi un champ d'expansion des crues de l'Aude.

// Sur la lutte contre la pollution domestique

La pollution domestique a fortement régressé depuis 25 ans grâce à l'installation de stations d'épuration performantes (division par 25 de la pollution par la matière organique).

Depuis 2013, l'agence de l'eau a financé la mise aux normes de 9 stations d'épuration de plus de 2000 équivalents-habitants et de 45 systèmes d'assainissement pour mieux gérer les eaux pluviales.



La station d'épuration de La Franqui (7 500 équivalents-habitants), sur la commune de Leucate, a été mise aux normes en 2018. Cette opération permet d'améliorer la qualité des eaux usées rejetées dans la lagune de La Palme et ainsi conforter le bon état de ce milieu naturel fragile.

Dans le cadre du Contrat de gestion intégrée du territoire de Thau, Sète Agglopolé Méditerranée agit en faveur de la réduction des rejets de polluants sur la lagune de Thau qui peuvent impacter les activités de conchyliculture, pêche et baignade.

Le plan d'actions pour réduire les rejets microbiologiques a permis d'éviter la pollution pluviale de la lagune. La réhabilitation des réseaux d'assainissement continue. Sur la période 2016-2018, l'agence a accordé 7,4 M€ pour la réduction des flux de pollution.



// Sur la préservation des ressources pour l'eau potable et la lutte contre les pollutions agricoles et les pesticides

L'agence de l'eau a financé la mise en place de **34 plans d'actions** sur les 66 captages prioritaires du territoire dégradés par les pollutions diffuses.

Par exemple, au niveau du captage d'eau potable du Fenouillet à **Vacquières** (Hérault), les actions du Syndicat mixte de l'eau et d'assainissement de la région du Pic Saint-Loup et des agriculteurs qui ont réduit l'utilisation des pesticides et les risques de pollutions ponctuelles, ont permis de **diviser par 3 les concentrations en pesticides**.

// Sur les économies et le partage de l'eau

L'agence de l'eau a financé **plus de 138 millions de m³ de nouvelles économies d'eau** et **10 plans de gestion de la ressource en eau** ont été adoptés ou engagés en deux ans (2017-2018).

En agriculture, la réduction des prélèvements agricoles via le **canal de la Robine** (Aude) est importante. Le passage à l'irrigation sous pression, à la place de l'irrigation gravitaire gourmande en eau, sur une partie du périmètre de l'association des irrigants d'ASA du Raonel située sur l'aval du fleuve Aude, permet une économie d'eau de plus de 3 Mm³ par an dont 1 Mm³ en été.



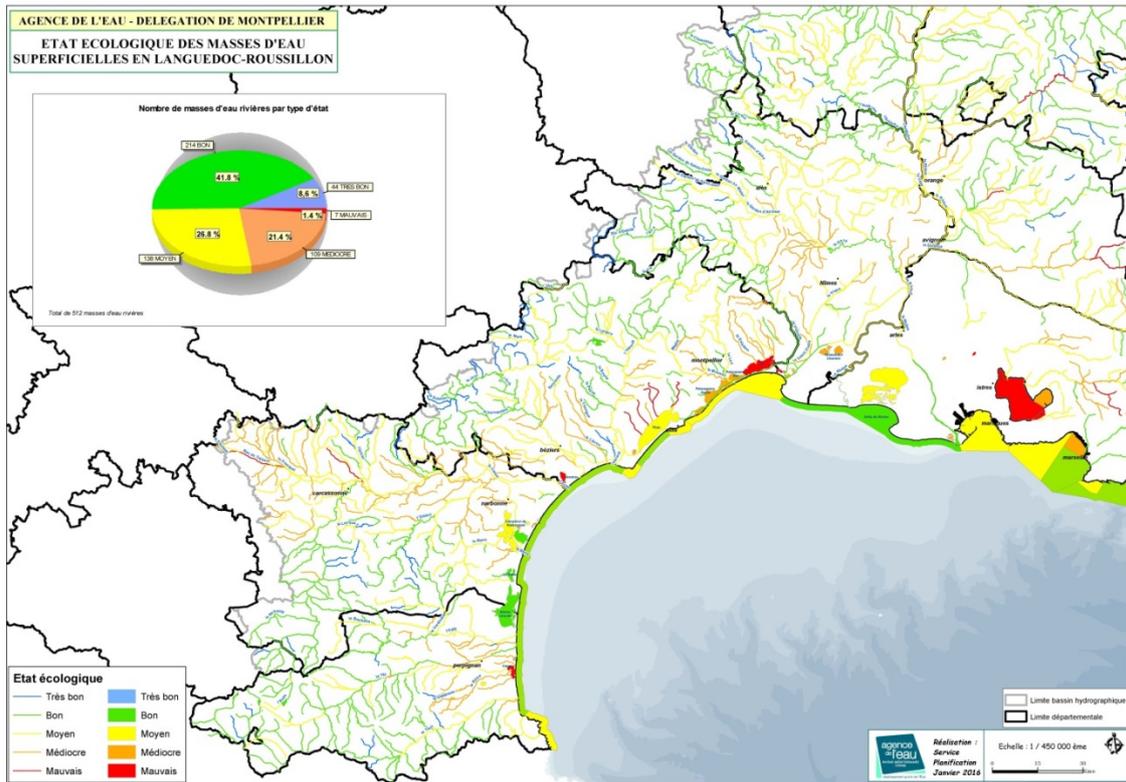
// Sur la lutte contre les pollutions toxiques

Les niveaux de contamination par les métaux (chrome, nickel, zinc...) ont été divisés par 3 depuis 10 ans. Ces métaux ont été traités progressivement dans le cadre d'opérations collectives avec les industriels.

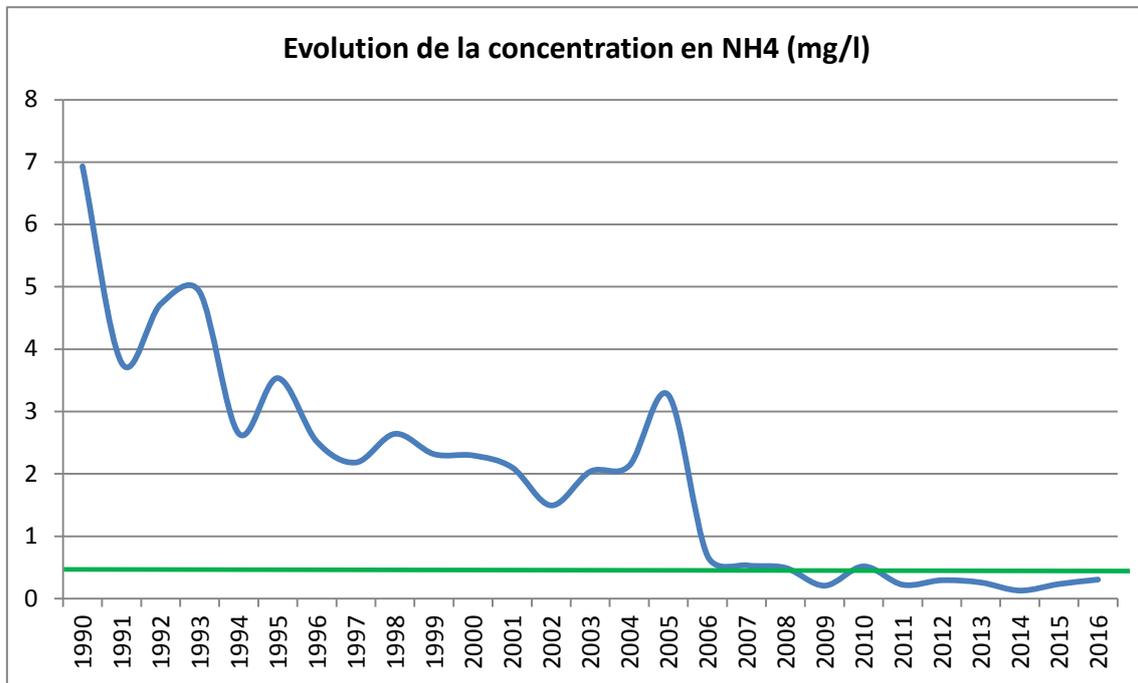
Afin de réduire les pollutions toxiques, dans le cadre des opérations collectives avec les industriels de la communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, 51 établissements ont été régularisés, 14 arrêtés de raccordement délivrés et 10 conventions de raccordement établies sur la période 2013-2015. Sur la période 2016-2018, l'accent a été mis sur les 167 établissements de la branche automobile que compte le territoire, les aires de carénage et la ZAC de la Baume à Servian. En parallèle, le suivi de la contamination des réseaux et du milieu naturel par les toxiques s'est poursuivi.

CARTE D'ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU EN OCCITANIE (BASSIN RHONE-MEDITERRANEE)

50% des rivières sont en bon état écologique

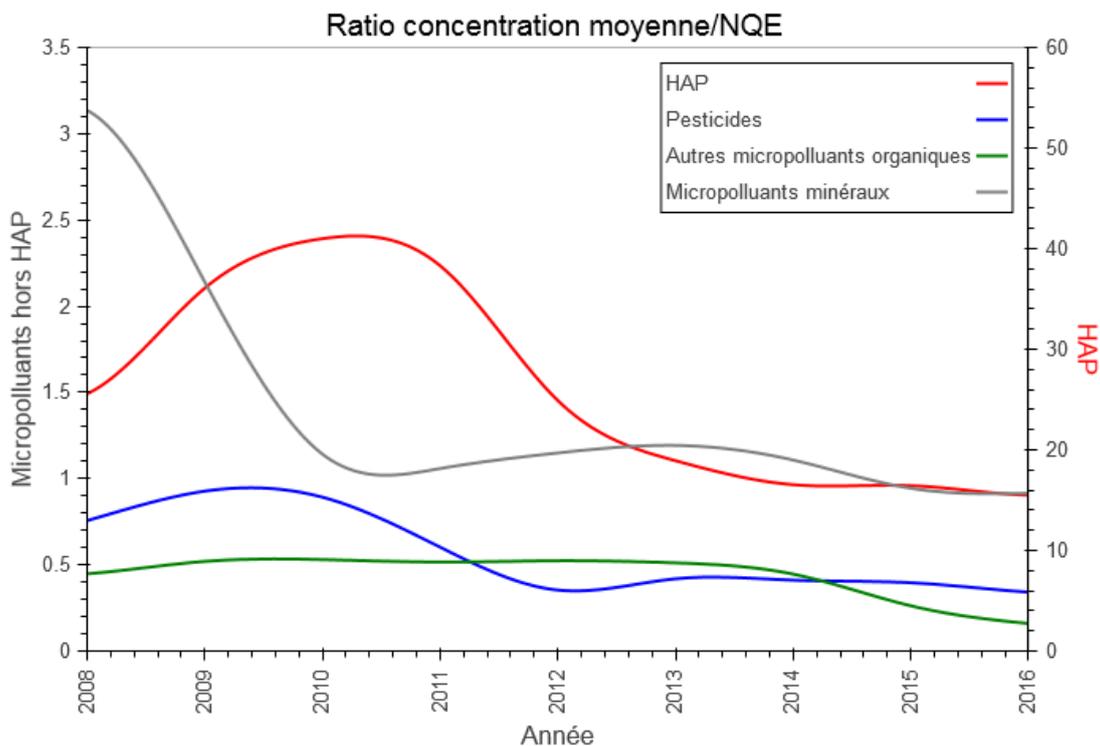


Les concentrations en ammonium, indicateur de la pollution domestique, ont été divisées par 25 en 25 ans



23

Les concentrations en métaux divisées par 3 en 10 ans



L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE

💧 Une mission : atteindre le bon état des eaux superficielles, souterraines et côtières

Créée par la loi sur l'eau de 1964, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est **un établissement public de l'Etat** sous tutelle du ministère de la transition écologique et solidaire, au service de l'eau et garant de l'intérêt général. Elle aide les collectivités, les acteurs économiques et agricoles à utiliser l'eau de manière rationnelle et à lutter contre les pollutions et les dégradations des milieux aquatiques. Son action contribue à atteindre le bon état de toutes les eaux, un objectif fixé dans les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) 2016-2021 des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse.

L'agence agit dans le cadre d'un programme d'intervention qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans.

💧 Un système économique : percevoir des redevances pour financer des projets bons pour l'eau et les milieux aquatiques

L'agence de l'eau fonctionne comme une « **mutuelle** », où les payeurs sont solidaires, et repose sur le principe pollueur-payeur et préleveur-payeur. Elle collecte des **redevances** auprès de toute personne ou structure qui prélève de l'eau ou en altère la qualité. Avec cet argent, elle finance les **porteurs de projets qui agissent** pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques : fiabiliser les systèmes d'assainissement, économiser et partager l'eau, restaurer la qualité des eaux brutes des captages prioritaires dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates) et préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, préserver et restaurer les zones humides dégradées ou menacées et la biodiversité, réduire les rejets de produits toxiques.

24

💧 La gestion de l'eau concertée : le comité de bassin

L'agence organise la **concertation** entre les collectivités territoriales, les usagers et l'Etat sur la politique de l'eau et s'appuie sur deux comités de bassin, pour le bassin Rhône-Méditerranée et la Corse, où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau.

Les comités de bassin Rhône-Méditerranée et de Corse comptent respectivement **165 et 45 membres nommés pour 6 ans**. Leurs missions : élaborer et suivre les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, fixer les taux de redevances, mettre en œuvre la directive cadre sur l'eau, organiser la consultation sur tout sujet important pour la politique de l'eau.

Le comité de bassin Rhône-Méditerranée est présidé par **Martial Saddier**, conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes, député. Le président du Conseil exécutif de Corse, **Gilles Simeoni**, est de droit président du comité de bassin.

Dans le cadre fixé par les textes européens et nationaux, en particulier la directive-cadre sur l'eau et la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, l'agence de l'eau organise la concertation sur la politique de l'eau dans ses bassins de compétence et met en œuvre les orientations définies par les comités de bassin.

💧 Une organisation déconcentrée au service des territoires

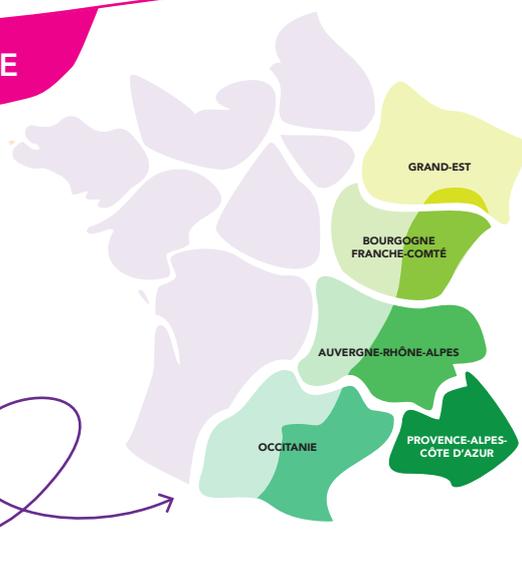
340 collaborateurs travaillent à la mise en œuvre de la politique de l'eau à l'échelle des bassins hydrographiques Rhône-Méditerranée et Corse. Le siège de l'agence de l'eau, à Lyon, définit les priorités et les objectifs, pilote et évalue les actions. Quatre délégations régionales, au plus près du terrain à Besançon, Lyon, Marseille, Montpellier, assurent la mise en œuvre de l'action locale au bénéfice de l'eau et des milieux aquatiques. Elles instruisent la grande majorité des aides et certaines redevances.

Les bassins hydrographiques RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE, en chiffres

Le bassin RHÔNE-MÉDITERRANÉE

5 RÉGIONS
en tout ou partie

- Auvergne-Rhône-Alpes,
- Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- Bourgogne-Franche-Comté,
- Occitanie,
- Grand Est



25 %
du territoire national

15,9 millions
d'habitants



50 %
de l'activité
touristique française

11 000
cours d'eau
de plus de
2 km



et
1 000 km
de côtes

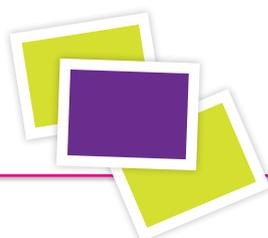


Le bassin de CORSE

320 000
habitants



4 millions
de touristes
chaque année



3 000 km
de cours d'eau
et
1 000 km
de côtes



Contacter l'agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

- **Siège agence de l'eau
Rhône Méditerranée Corse**

2-4 allée de Lodz
69363 LYON CEDEX 07
Tél. 04 72 71 26 00

- **Délégation de LYON**

14 rue Jonas Salk
69363 LYON CEDEX 07
Tél. 04 72 76 19 00

- **Délégation de BESANÇON**

Le Cadran - 34 rue de la Corvée
25000 BESANÇON
Tél. 04 26 22 31 00

- **Délégation de MARSEILLE**

Le Noailles - 62, la Canebière
13001 MARSEILLE
Tél. 04 26 22 30 00

- **Délégation de MONTPELLIER**

Immeuble le Mondial - 219 rue le Titien -
CS59549
34961 MONTPELLIER Cedex 2
Tél. 04 26 22 32 00

Retrouvez-nous

sur www.eaurmc.fr
et www.sauvonsleau.fr

 @ Sauvonsleau.fr

